

de ladite compagnie, qui se trouve en dehors des limites de la Ville?

Je dois répondre à cette question dans la négative. La section 8 du contrat, qui pourvoit à l'option d'acheter, dit que la Ville aura le droit "d'acquérir tous les terrains, tuyaux, usines, franchises et marchandises en magasin, nécessaires et en usage pour la fourniture de gaz à la Ville, appartenant à ladite Compagnie de Gaz de Montreal ou à ses représentants, ainsi que tous les travaux entrepris à cette fin."

C'est donc cette partie seulement du matériel de la compagnie qui est nécessaire et en usage pour la fourniture du gaz à la Ville que cette dernière a le droit ou peut être forcée d'inclure dans son acquisition; et supposant que toute cette partie du matériel se trouve dans les limites de la Ville, l'on doit répondre dans la négative à votre question.

S'il se trouvait quelque dépendance des usines à gaz, tel que des réservoirs à gaz, en dehors des limites de la Ville, et qui seraient nécessaires et en usage pour la fourniture du gaz à la Ville, ces dépendances devraient nécessairement être incluses dans l'achat, mais la Ville ne pourrait pas être contrainte d'acheter une partie quelconque du matériel de la compagnie, soit dans les limites de la Ville ou en dehors, si cette partie sert à la fourniture du gaz aux municipalités environnantes.

L'achat, par la Ville, pourrait bien entraîner quelques difficultés au sujet des contrats existants entre la Compagnie et d'autres municipalités et la situation nouvelle qui leur serait faite ne se définirait certainement pas sans quelques difficultés.

La phraséologie, cependant, de la section, prise avec celle des autres clauses du contrat, ne peut être, à notre avis, interprétée d'autre manière.

Vos bien dévoués,

LAFLEUR MACDOUGALL & MACFARLANE.

Gas Company situated beyond the City's borders if it takes over the plant?

This question I have to answer in the negative.

Section 8 of the contract by which the option of purchase is given states that the City shall have the right "to acquire all the lands, pipes, manufactures, franchises and stock in trade, necessary and in use for the supply of gas to the City, the property of the said Montreal Gas Co., or representatives, as well as all works undertaken for that purpose."

It is, therefore, only that portion of the Company's plant which is necessary and in use for the supply of gas to the City, which the latter has the right or can be obliged to include in its purchase and, assuming that all this portion of the plant is contained within the City's limits, your question must be answered in the negative.

Should there be any portion of the gas plant, such as gas tanks, situated outside of the City's limits which are, however, in use and necessary for the supply of gas to the City, such portions of the plant would of necessity be included in the purchase, but the City could not be forced to purchase any part of the company's plant whether within or without the City limits which is used for the supply of gas to neighboring municipalities.

The purchase by the City might entail some considerable interference with the Company's contracts with other municipalities, and the adjustment would certainly be a matter of some difficulty.

The wording of the section, however, read with the other portions of the contract in my opinion, is incapable of interpretation in any other sense.

Yours faithfully,

LAFLEUR MACDOUGALL & MACFARLANE.

DELIBERATIONS

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 7 octobre

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, Sadler, Lapointe, Ekers, Carter et DeSerres.

—Soumises trois lettres de MM. F.-M. Lavoie, Jacques Saint-Jean et Ernest Provost demandant des situations.

Déposées sur le bureau.

—Lue une requête d'un certain nombre de cultivateurs relativement au droit de marché sur le fromage.

Renvoyée à la Commission des Marchés.

—Soumise une lettre de M. Desbarats concernant un livre intitulé "Montreal and Vicinity."

Renvoyée à la sous-commission des Impressions.

—Soumise une requête de la Banque de Montréal demandant qu'il lui soit permis de creuser un puits ruelle des Fortifications.

Renvoyée à la Commission de la Voirie.

—Lue une lettre de M. E. Dastous demandant que la Ville reprenne au pair cinq parts du fonds consolidé de la Ville, qu'il a achetées.

M. l'échevin Lapointe propose que soit accordée cette demande; mais la motion est perdue.

—Lu un rapport de M. Robb et des avocats de la Ville au sujet de la requête des Révérendes Sœurs de la Congrégation qui demandent d'être exemptées de taxes, et de celle de M. Frs. Guibord qui demande que lui soit remboursé le montant des taxes qu'il a payé; dans le premier cas le rapport repousse la demande d'exemption, et, dans le second, il favorise le remboursement du montant des taxes pour cinq ans.

Résolu: De souscrire audit rapport.

—Soumis, par M. Robb, un rapport des opérations du trésor pour la semaine finissant le 6 octobre.

Déposé sur le bureau.

—Soumises par la sous-commission de l'Hôtel de Ville, des réquisitions, pour fournitures datées respectivement le 27 septembre et le 6 octobre.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

—Reçu un état du pourcentage, dû à la Ville, sur les recettes de la "Montreal Street Railway Company" jusqu'au 31 août, 1904, et se montant à \$127,483.29.

Déposé sur le bureau.

FINANCE COMMITTEE

Report of Meeting, held the 7th of October.

Present: Ald. Vallières chairman, Sadler, Lapointe, Ekers, Carter and DeSerres.

—Submitted three letters from Messrs. F. M. Lavoie, Jacques St. Jean and Ernest Provost, asking for situations.

Laid on the table.

—Read a petition from a certain number of farmers in connection with market dues on cheese.

Referred to the Market Committee.

—Submitted a letter from Mr. Desbarats in connection with a book called: "Montreal and Vicinity."

Referred to the sub-committee on printing.

—Submitted a petition from the Bank of Montreal for permission to sink a well in Fortification lane.

Referred to Road Committee.

—Read a letter from Mr. E. Dastous, asking that the City take back, at par, five shares of the Consolidated Fund of the City which he bought.

Ald. Lapointe moved that the Committee grant said request, but the motion was lost.

—Read a report of Mr. Robb and of the City Attorneys on the request of the Sisters of the Congregation of Notre-Dame, asking for exemption from taxes, and on the petition of Frs. Guibord, asking to be reimbursed the taxes he has paid, the report being opposed in the first case, exempting from taxes, and in the last, favoring the refunding of taxes for five years.

Resolved: To concur.

—Submitted by Mr. Robb a report of the transactions in the Treasury for the week ending Thursday, October the 6th.

Laid on the table.

—Submitted requisitions by the City Hall sub-committee for supplies dated the 27th September and the 6th October.

Resolved: To concur.

—Received a statement of the tax on earnings of the Montreal Street Railway Company, due the City of Montreal up to the 3rd August, 1904, and amounting to \$127,483.29.

Laid on the table.